

Département  
de l'HERAULT

Arrondissement  
de BEZIERS

MAIRIE D'AGDE

OBJET :

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

A

MME AUDREY MILLER  
RESPONSABLE DES DÉMARCHES  
CITOYENNES

Direction des Démarches Citoyennes et  
Commande Publique  
EW/AM/CR

ARRÊTÉ  
N° A\_AP\_2025\_0260

RÉPUBLIQUE  
LIBERTÉ – EGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE D'AGDE

LE Maire de la Ville d'AGDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-20,

Considérant qu'il convient de prendre un arrêté de délégation de signature pour tenir compte des responsabilités de Mme Audrey MILLER, responsable des Démarches Citoyennes,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Mme Audrey MILLER, a délégation de signature dans les cas suivants :

#### Dans le domaine des démarches citoyennes :

- pour les courriers et documents non décisionnels de gestion courante à caractère administratif ou technique.

#### Dans le domaine des meublés de tourisme :

- pour délivrer les récépissés de déclarations des meublés de tourisme.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey MILLER, responsable, Mme Elisabeth WATTRISSE, directrice, a délégation de signature.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet.

Le Directeur Général des Services et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui est notifié à l'intéressé et transcrit au registre des arrêtés de Monsieur le Maire.

Fait à Agde,

Le Maire,

Sébastien FREY

Signé électroniquement par Sébastien FREY  
Date de signature : 10/07/2025  
Qualité : Maire

Transmis en Préfecture le : 11/07/2025

Notifié le :

Affiché le : 11/07/2025

